

## Faire une recherche sur le site Légifrance

Vous pouvez trouver sur le site Légifrance <http://www.legifrance.gouv.fr/>, de nombreux documents juridiques « officiels » :

- la Constitution
- les différents codes (code civil, code du travail, code de la sécurité sociale, ...)
- les textes législatifs et réglementaires
- les conventions collectives
- la jurisprudence (c'est-à-dire les décisions rendues par les juges)
- ...

Voici un petit guide pratique pour faire une recherche sur Légifrance.

### Sommaire

1. Vous recherchez un **article de code**
2. Vous recherchez un **texte juridique**
3. Vous recherchez une **décision de justice**

### 1. Vous recherchez un article de code

Vous recherchez un article de code, voici la démarche à suivre :

- a- Sur la page d'accueil de Légifrance, cliquer sur *Les codes en vigueur* :

The screenshot shows the 'Droit français' section of the Légifrance website. Under the 'Lois et règlements' heading, there is a list of links. The link 'Les codes en vigueur' is circled in red. Below this list is a search bar with the text 'Saisir un thème' and a 'Chercher' button. Other links include 'La Constitution', 'Les autres textes législatifs et réglementaires', 'Recherche thématique sur la législation et la réglementation en vigueur', 'Les études d'impact', 'L'application des lois', 'Les bulletins officiels', 'Conventions collectives', 'Jurisprudence', and 'Accéder à tous les thèmes'.

- b- Remplissez le formulaire de recherche avec les différents éléments en votre possession :

## Les codes en vigueur

**1** Accès direct à un code en vigueur

Nom du code -- Choisir un code --

Consulter Télécharger en PDF

**2** Recherche d'un article au sein d'un code

Nom du code -- Tous les codes --

**4** Numéro d'article Ex: L511-1, L511-\*, \*1241\*

Par mot ou expression Ex: santé, sante, socia **5**

Rechercher Effacer Aide

### Vous pouvez :

- **1** : soit accédez à un code dans son intégralité : il est possible de sélectionner le code recherché via une liste déroulante, vous accédez alors au sommaire du code sélectionné. Vous pouvez également choisir de télécharger le code au format PDF.
- **2** : soit rechercher un article au sein d'un code. Pour ce faire : il convient de remplir selon votre recherche le point **3** et soit le point **4** soit le point **5** :

**3** : **le nom du code** : vous devez sélectionner le code recherché dans une liste déroulante.

**4** : **le numéro de l'article** : vous devez indiquer le numéro de l'article en respectant une certaine syntaxe :

- si l'article commence par une lettre : ne pas laisser d'espace entre cette lettre et le numéro de l'article. (Exemples : L122-25, L0127, R117-21, D330-1, A39-2)
- si l'article comporte des tirets : ne pas laisser d'espace comme dans les exemples ci-dessus.
- ssi l'article comporte des bis, ter quater : laisser un espace entre le numéro et ces mots. (Exemples : 1599 BIS, 298 SEXDECIES E)

**5** : **un mot ou une expression** déterminant pour le texte recherché. La saisie est totalement libre : majuscule ou minuscule, accentuée ou désaccentuée, singulier ou pluriel.

➔ **Voilà ! En cliquant sur *Rechercher*, vous obtiendrez le code recherché dans son intégralité ou l'article précis relatif à votre demande.**

## 2. Vous recherchez un texte juridique

Vous recherchez une loi, un décret, un arrêté, ..., voici la démarche à suivre :

- a- Sur la page d'accueil de Légifrance, cliquer sur *Les autres textes législatifs et réglementaires* :

**Droit français**

**Lois et règlements**

- ▶ La Constitution
- ▶ Les codes en vigueur
- ▶ Les autres textes législatifs et réglementaires
- ▶ Recherche thématique sur la législation et la réglementation en vigueur

Saisir un thème

▶ [Accéder à tous les thèmes](#)

**Conventions collectives**

- ▶ [Les conventions collectives](#)

**Jurisprudence**

▶ [constitutionnelle](#) ▶ [administrative](#) ▶ [judiciaire](#)

b- Remplissez le formulaire de recherche avec les différents éléments en votre possession :

A noter : il n'est pas obligatoire de remplir l'ensemble des champs afin de lancer une requête, un seul suffit.

**Recherche simple de textes (références avant 1990 et texte intégral depuis 1990)**

1 Nature du texte

2 Numéro du texte  Ex: 58-776 ou 2001-1066

3 NOR  Ex: ECOX9800017L

4 Rechercher par mots

des mots clés Ex: Loi Léotard  
 des mots du titre Ex: liberté communication  
 des mots du texte depuis 1990 Ex: Conseil supérieur de l'audiovisuel

Date de signature  Jour  Mois  Année

Date de publication  Jour  Mois  Année

**1** : la nature du texte (loi, ordonnance, décret, ...)

**2** : le numéro du texte (la forme des numéros peut varier, Ex: 58-776 ou 2001-1066). Tous les textes n'ont pas de numéro.

**3** : le NOR. Le NOR est un système normalisé de numérotation des textes officiels. Font l'objet de cette numérotation depuis 1987, tous les actes publiés au Journal officiel et tous les textes de portée générale publiés dans les bulletins officiels (BO) des ministères. Ce NOR est composé de 12 caractères alphanumériques.

La saisie des caractères peut-être effectuée indifféremment en minuscules ou en majuscules.

**4** : des mots déterminants pour le texte recherché :

- des mots clés
- des mots du titre
- des mots du texte depuis 1990

L'écriture des mots peut se faire en majuscules ou minuscules, accentuées ou non, au singulier ou au pluriel.

5 : la date de signature du texte recherché. Vous pouvez indiquer la date complète du texte (jour-mois-année) ou une date incomplète (mois-année ou année seule).

6 : la date de publication du texte recherché. Il s'agit de la date de parution du texte au Journal officiel, vous pouvez indiquer la date complète du texte (jour-mois-année) ou une date incomplète (mois-année ou année seule).

➔ Voilà ! En cliquant sur *Rechercher*, vous obtiendrez tous les résultats possibles pour votre demande.

### 3. Vous recherchez une décision de justice

Vous recherchez une décision rendue par les juges : arrêt, jugement, etc ..., voici la démarche à suivre :

Droit français

**Lois et règlements**

- ▶ [La Constitution](#)
- ▶ [Les codes en vigueur](#)
- ▶ [Les autres textes législatifs et réglementaires](#)
- ▶ [Recherche thématique sur la législation et la réglementation en vigueur](#)
- ▶ [Les études d'impact](#)
- ▶ [L'application des lois](#)
- ▶ [Les bulletins officiels](#)

Saisir un thème

▶ [Accéder à tous les thèmes](#)

**Conventions collectives**

- ▶ [Les conventions collectives](#)

**Jurisprudence**

- ▶ [constitutionnelle](#) ▶ [administrative](#) ▶ [judiciaire](#)

Vous devez d'abord déterminer à quel ordre appartient le tribunal qui a rendu la décision que vous cherchez :

1. la jurisprudence constitutionnelle contient toutes les décisions rendues par le Conseil constitutionnel. Le rôle du Conseil constitutionnel est double : il contrôle la constitutionnalité des lois votées par le Parlement, il statue sur la régularité des élections et le financement des dépenses électorales.
2. la jurisprudence administrative correspond aux décisions du Tribunal des conflits, du Conseil d'État, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs,
3. la jurisprudence judiciaire correspond de la Cour de cassation, des juridictions d'appel (Cour d'appel) et des juridictions du premier degré (Tribunal de Grande instance, Tribunal d'Instance, tribunal Correctionnel)

- ❖ pour trouver une jurisprudence constitutionnelle (toutes les décisions rendues par le Conseil constitutionnel).

The screenshot shows the 'La jurisprudence constitutionnelle' search page. It features a search form with the following elements:

- Radio buttons:** 'Contrôle de constitutionnalité' (selected) and 'Contentieux électoral et autres décisions'.
- Text input:** 'Titre' with a search icon.
- Text inputs:** 'Mots recherchés' and 'et' with search icons.
- Text input:** 'Numéro de décision' with an example 'Ex: 96-378'.
- Date selection:** 'Date de décision' with dropdowns for 'Jour', 'Mois', and 'Année' (1).
- Period selection:** 'Période de (1) à (2)' with dropdowns for 'Jour', 'Mois', and 'Année' (2).
- Buttons:** 'Rechercher', 'Effacer', and 'Aide'.

Remplissez le formulaire de recherche avec les différents éléments en votre possession :

A noter : il n'est pas obligatoire de remplir l'ensemble des champs afin de lancer une requête, un seul suffit.

Vous pouvez interroger la base par :

- le **Numéro de décision** (ex : 2008-562) ;
- une **Date** ou une **Période** ;
- le **Titre de la décision** (ex : « rétention de sûreté ») ;
- des **Mots recherchés** (recherche libre en plein texte).

- ❖ pour trouver une décision de la jurisprudence administrative (Tribunal des conflits, Conseil d'État, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs),

The screenshot shows the 'La jurisprudence administrative' search page. It features a search form with the following elements:

- Dropdown menu:** 'Jurisdiction' with the option '-- Toutes les juridictions --'.
- Text input:** 'Numéro de décision' with an example 'Ex: 269553'.
- Date selection:** 'Date de décision' with dropdowns for 'Jour', 'Mois', and 'Année' (1).
- Period selection:** 'Période de (1) à (2)' with dropdowns for 'Jour', 'Mois', and 'Année' (2).
- Checkboxes:** 'Décisions figurant au recueil' and 'Décisions ne figurant pas au recueil'.
- Text inputs:** 'Mots recherchés' and 'et' with search icons.
- Buttons:** 'Rechercher', 'Effacer', and 'Aide'.

Vous pouvez interroger la base par :

- par le choix d'une **Jurisdiction** ;
- par le **Numéro** d'une décision avec écriture formalisée ;
- par la **Date** de la décision ou la **Période** ;

- par des **Mots significatifs** objets de la recherche ;
  - en choisissant d'accéder aux **Arrêts publiés** au Recueil Lebon ou aux inédits.
4. pour trouver la jurisprudence judiciaire (Cour de cassation, Cours d'appel, Tribunal de Grande instance, Tribunal d'Instance, tribunal Correctionnel).

**La jurisprudence judiciaire**

Recherche simple de la jurisprudence de la Cour de cassation et d'autres juridictions judiciaires

|   |   |
|---|---|
| Juridiction: -- Toutes les juridictions --<br>Numéro d'affaire: <input type="text" value="Ex: 06-01968"/><br>Date de décision: Jour Mois Année (1)<br><input type="checkbox"/> Période de (1) à (2) Jour Mois Année (2) | <input type="checkbox"/> Arrêts publiés au bulletin (Cour de cassation)<br><input type="checkbox"/> Arrêts non publiés au bulletin (Cour de cassation)<br>Mots recherchés: <input type="text"/><br>et: <input type="text"/> |
|---|---|

Vous pouvez interroger la base par :

- le choix d'une **Juridiction** ;
- le **Numéro de pourvoi** d'une décision ;
- la **Date** ou la **Période** ;
- des **Mots significatifs** objets de la recherche ;
- la publication ou la non publication des Arrêts au bulletin de la Cour de cassation.

➔ **Voilà ! En cliquant sur *Rechercher*, vous obtiendrez tous les résultats possibles pour votre demande.**